



# LA GARANTIE LOCA-PASS®

La garantie LOCA-PASS® est un cautionnement du locataire en cas de défaillance de ce dernier dans ses obligations locatives (impayés de loyers, charges ...).

## QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

- ⇒ les salariés (ou préretraités) des entreprises du secteur privé non agricole, quelles que soient l'ancienneté et la nature du contrat de travail, y compris retraités depuis moins de 5 ans et travailleurs saisonniers.
- ⇒ les jeunes de moins de 30 ans en formation en alternance au sein d'une entreprise, ou en recherche d'emploi, ou en situation d'emploi quel que soit l'employeur (sauf fonctionnaires titulaires). Pour les étudiants, la situation d'emploi est caractérisée par l'existence, au moment de la demande d'aide soit d'un CDD d'au moins 3 mois en cours, soit d'un ou plusieurs CDD d'une durée cumulée d'au moins 3 mois au cours des 6 derniers mois, soit enfin d'une convention de stage d'au moins 3 mois en cours.
- ⇒ les étudiants boursiers d'État.

## QUELS SONT LES LOGEMENTS CONCERNÉS ?

Ce sont les logements, à usage de résidence principale : appartenant à une personne morale (sauf SCI familiale) et faisant l'objet d'une convention APL ou d'une convention signée avec l'ANAH.

## QUELLES SONT LES CARACTÉRISTIQUES DE LA GARANTIE ?

L'organisme du 1% prend en charge 18 mensualités de loyers, charges comprises (hors frais liés à des impayés), nettes d'aides au logement, plafonnées à 2 300 € par mensualité garantie, et se substitue au locataire défaillant. Cet engagement est valable pour une durée de 3 ans. En cas de mise en jeu de la garantie, les sommes acquittées par le CIL seront réclamées au locataire bénéficiaire.

## QUELLES SONT LES CONDITIONS ?

- ⇒ Présentation de la demande lors de la signature du bail et au plus tard 2 mois après l'entrée dans les lieux.
- ⇒ Acte de caution annexé au bail.
- ⇒ Impossibilité de cumuler, sur un même logement, la GARANTIE LOCA-PASS® avec :
  - une autre GARANTIE LOCA-PASS®,
  - une garantie de même nature accordée par le FSL,
  - la GRL (Garantie des Risques Locatifs),
  - une assurance pour la garantie des loyers impayés (GLI),
  - un cautionnement.

**CONTACT = GROUPE CILEO TARN**

### A Castres :

6 Rue de Bisséous - 81100 CASTRES

### A Albi :

19 Boulevard Paul Bodin - 81000 ALBI

☎ 05 61 14 52 52

[relationsclients81@groupecileo.com](mailto:relationsclients81@groupecileo.com)